



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

Entrée en vigueur du règlement 646-2023

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que lors de la séance ordinaire tenue à 19h30 dans la salle du conseil de la Municipalité située au 130 rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton le 12 juin 2023, le règlement 646-2023 concernant la constitution d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, a été adopté.

Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi, ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 13 juin 2023.

M. Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, ce 13 juin 2023 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 13 juin 2023.

M. Francis Pelletier, directeur général et greffier-trésorier